

ASSEMBLÉE DES ENFANTS ET DES JEUNES YVELINOIS

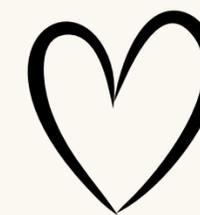


 Université
Paris Nanterre



Yvelines
Le Département

128 jeunes âgés de 7 à 20 ans

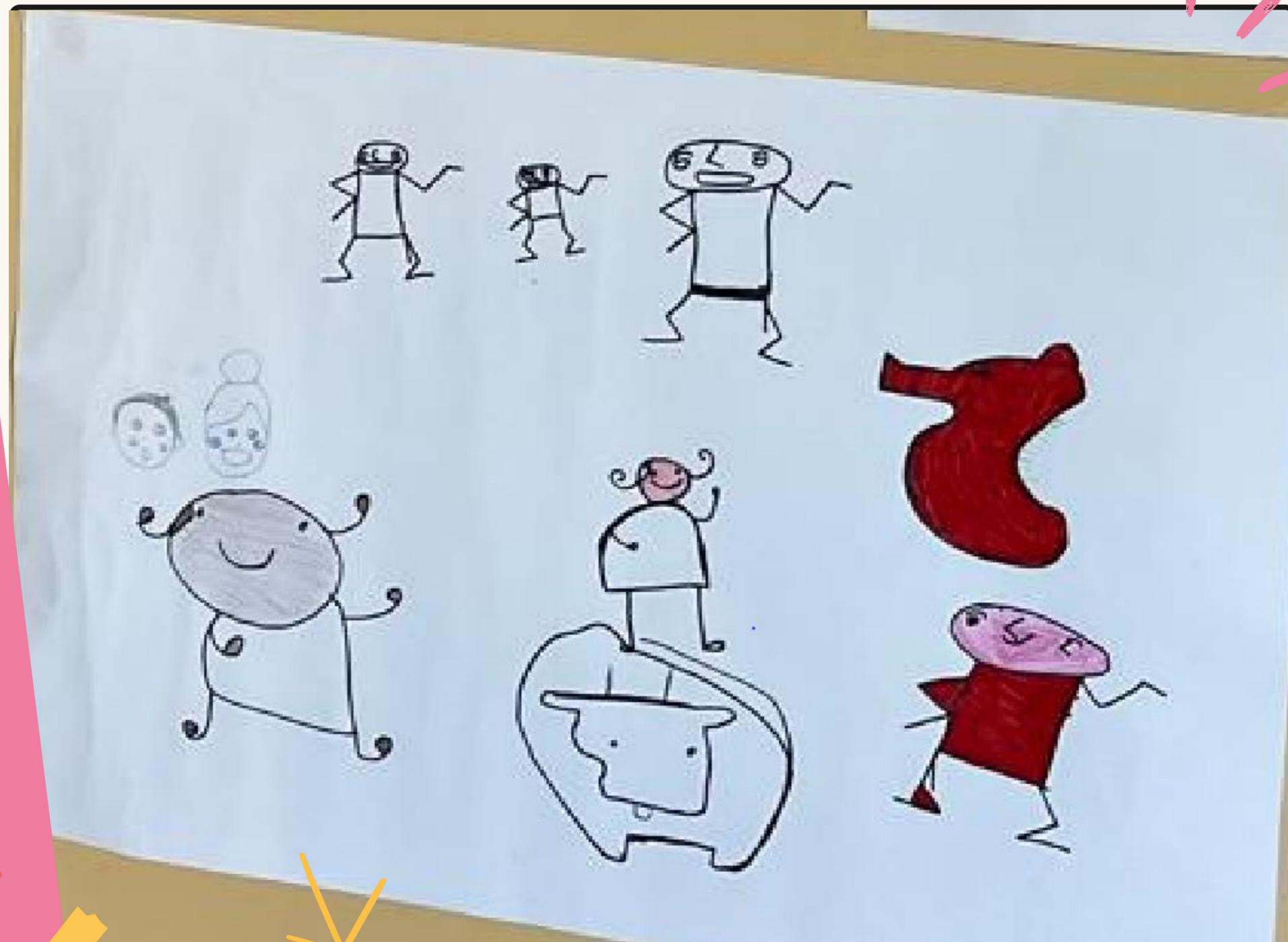


Nous

Jeunes yvelinois engagés au sein de
l'Assemblée pour la protection de
l'enfance dans les Yvelines,



Notre Assemblée
DIVERSE





Notre calendrier

1ère séance (9 nov. 2023)

2ème séance (20 janv. 2024)

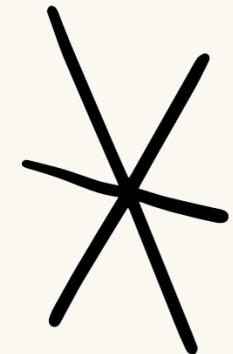
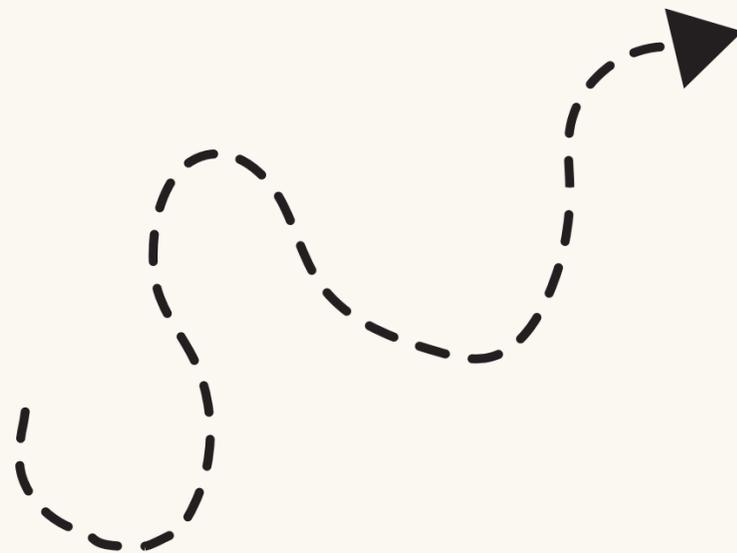
3ème séance (3 avr. 2024)

4ème séance (26 juin 2024)

Réunions du groupe de rédaction
(juil., sept. et oct. 2024)

5ème séance (20 nov. 2024)

journée internationale des droits de l'enfant)



Notre methode

Les séances

- S'écouter
- Ne pas couper la parole
- Confidentialité
- Ne pas juger
- Tutoyement/Vouvoisement
- S'exprimer / Ou pas
- Apprentissage commun
- Respect des autres

• 1ÈRE SÉANCE

Domaine de Madame Elisabeth (Versailles)
Atelier thématique sur la confiance et comment aider les enfants/ jeunes à avoir confiance

• 3ÈME SÉANCE

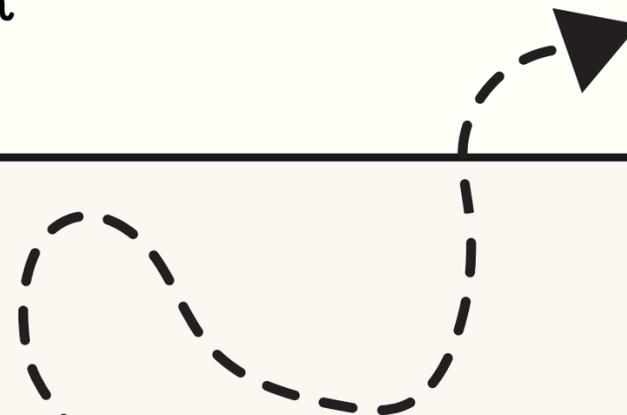
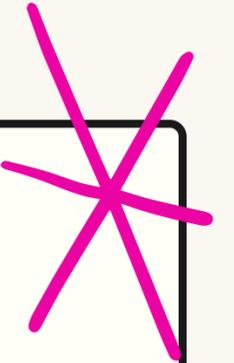
Archives départementales (Guyancourt)
Ateliers thématiques 'Comment permettre aux enfants/ jeunes d'être acteurs de leur vie et de leur avenir' et "leur permettre de participer aux décisions qui les concernent"

• 2ÈME SÉANCE

Domaine de Madame Elisabeth (Versailles)
Ateliers thématiques "Comment agir sur le quotidien des enfants et des jeunes" et "les aider à se sentir en sécurité et respectés"

• 4ÈME SÉANCE

Domaine de la Froissardière (Voisins-le-Bretonneux)
Sélection des 11 idées prioritaires pour améliorer la protection de l'enfance dans les Yvelines, et formation du groupe de rédaction de notre recommandation



Etape 1: On a choisi
une de nos proposition

Etape 3: On
a garder les idées
qui ont le plus
d'initiales

Etape 2: On a chercher dans
le livret les idées qui se rapproche
de notre proposition et on a noté
nos ~~en~~ initiales sur celle que chacun
a choisi

Etape 4: On argumenter et voter
pour décider ou mettre l'idée (pourquoi,
constat, solution et quoi faire) raison

↓	↓	↓	↓
trop de pollution	Moin de pollution	nettoyer les plages	trop de personnes qui jette leur dechet

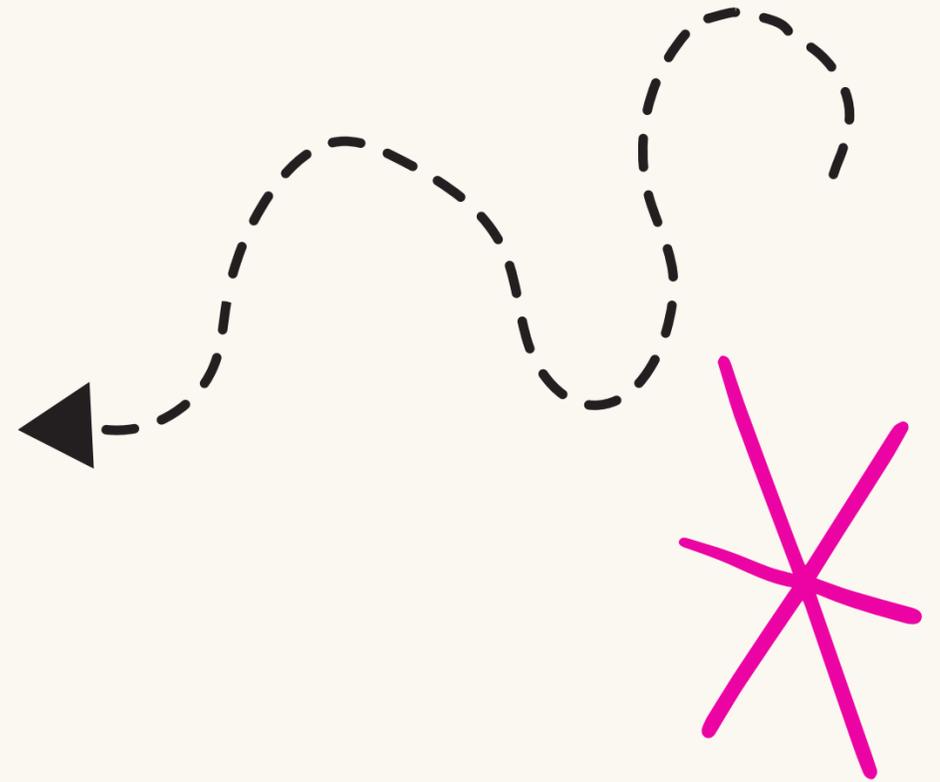


Le groupe de rédaction

COMMENT NOUS AVONS TRAVAILLÉ



Notre recommandation aux
décideurs pour améliorer la
protection de l'enfance
dans les Yvelines



La Convention internationale des droits de l'enfant

- Cette "loi" internationale dit que chaque personne qui prend une décision qui concerne un enfant doit tenir compte de l'intérêt de cet enfant. Elle dit aussi que l'intérêt de l'enfant est plus important que celui des adultes qui l'entourent.
- Elle fixe le droit de l'enfant d'être informé, de donner son avis et de participer aux décisions qui le concernent.

La démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance

- Ce rapport rappelle que les adultes responsables de la protection des enfants doivent connaître les droits de l'enfant et faire en sorte qu'ils soient respectés.

Loi de 2002

- Le loi française précise que les parents (et ceux qui peuvent exercer l'autorité parentale à leur place) doivent associer l'enfant aux décisions qui le concernent.

Loi de 2016

- Les dernières modifications de la loi française sur la protection de l'enfance ont placé l'enfant au centre de cette politique

Rapport 2020 du Défenseur des droits

- Dans ce rapport, le Défenseur des droits demande à ceux qui décident sur les sujets qui touchent les enfants d'accorder une vraie attention à ce que les enfants ont à dire sur ces sujets.

La délibération 2022 du Département

- Dans cette délibération, le Département des Yvelines, pilote de la protection de l'enfance sur son territoire, s'est engagé à recueillir l'avis des enfants sur ce qu'il faut faire pour améliorer la protection de l'enfance dans les Yvelines. Pour cela, il a créé l'Assemblée des enfants et des jeunes.

Son PRÉAMBULE



NOS DEMANDES

Un adulte de confiance

Le respect des lois, des règles et de nos droits

Le respect de notre intimité

Ecoute et respect de nos avis

Des opportunités

La sécurité dans nos lieux de vie

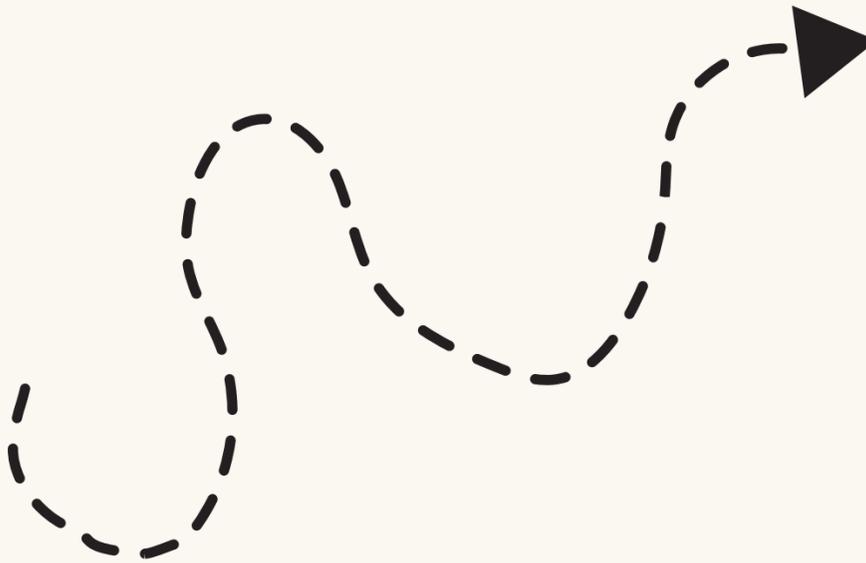
Des adultes qui appliquent leurs propres conseils

Pouvoir faire des sorties en famille





UN ADULTE DE CONFIANCE

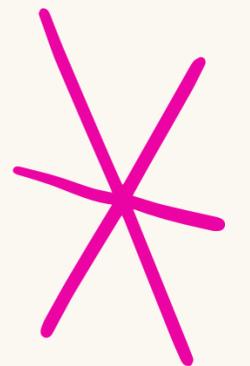
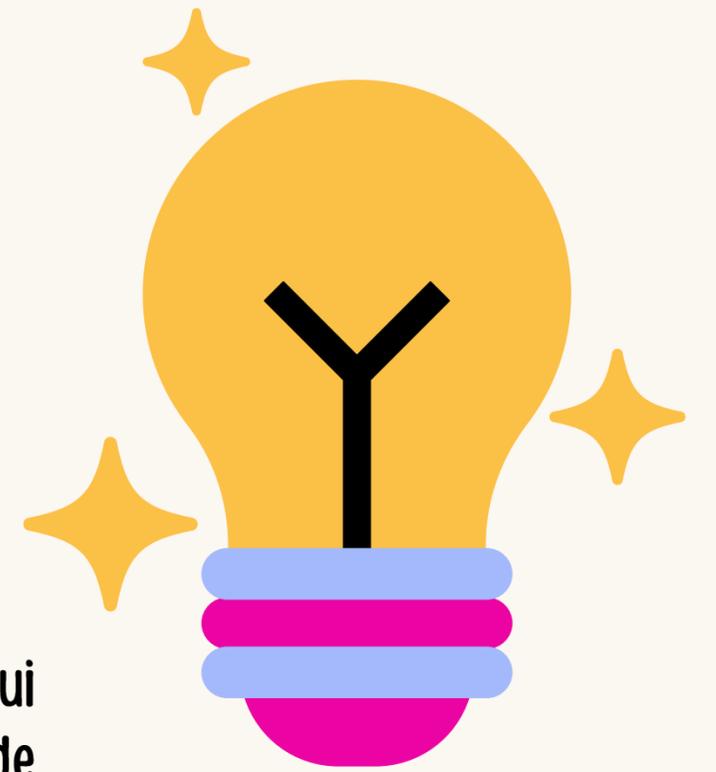


Considérant que la confiance entre les enfants et les adultes qui les entourent constitue à la fois une condition et un résultat de certaines des idées qui vont suivre.

Constatant certaines attitudes ou comportements des adultes, comme considérer les enfants comme “pas assez grands”, ou ne pas se montrer gentil avec eux,

Constatant que le départ régulier et le manque de professionnels qui prennent soin d’eux affectent largement la confiance que les enfants peuvent avoir dans les adultes, mais aussi l’inverse,

L’Assemblée des enfants recommande de mettre tout en œuvre pour que chaque enfant puisse disposer d’un adulte de confiance.





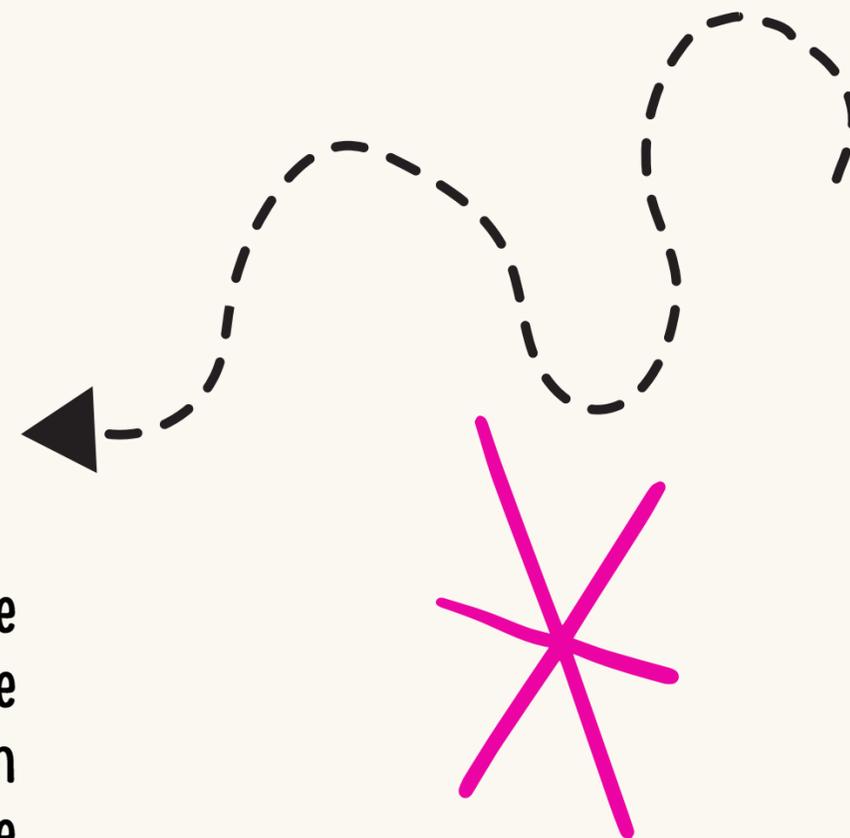
LE RESPECT DE NOTRE INTIMITÉ

Regrettant certaines pratiques des adultes qui portent atteinte à notre intimité, comme refuser que nous fermions à clé la porte de notre chambre ou de la salle de bain, ou bien demander de partager notre bain avec un autre enfant, ou encore de tout raconter de notre vie quotidienne,

Souhaitant dénoncer les pratiques qui consistent à exposer, sans leur accord, la vie privée des enfants dans des carnets de transmission, ou encore lors de discussions en présence d'autres adultes ou enfants,

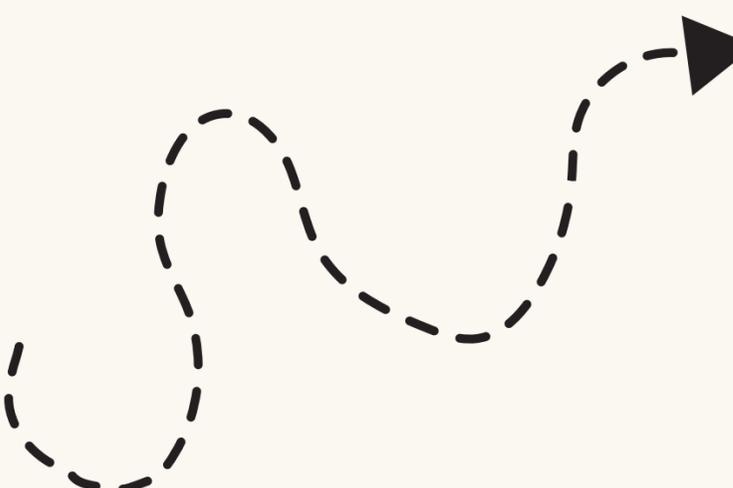
Et, plus globalement, pour répondre au besoin des enfants de disposer d'espaces personnels dans lesquels ils puissent se ressourcer,

l'Assemblée des enfants et des jeunes pour la protection de l'enfance dans les Yvelines recommande de favoriser le respect de l'intimité des enfants, notamment de leur corps et de leur vie privée, dans les familles et les institutions.



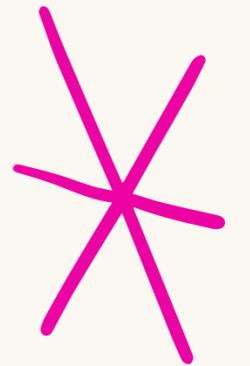
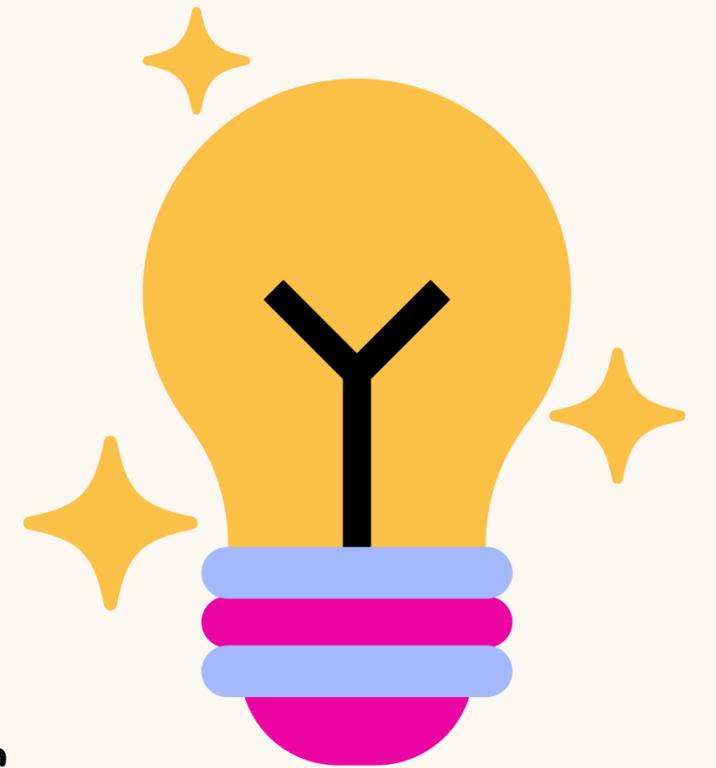


DES ADULTES QUI APPLIQUENT LEURS PROPRES CONSEILS



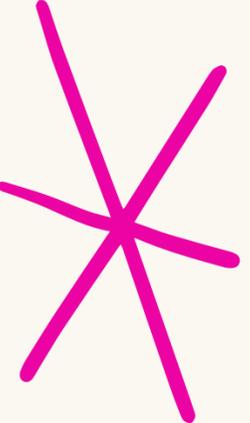
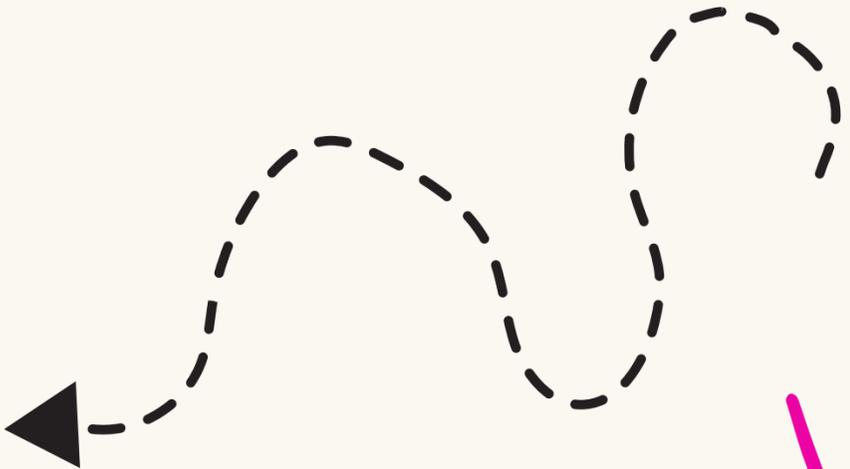
Constatant que les adultes ne se considèrent pas toujours eux-mêmes tenus par les règles qu'ils imposent aux enfants, comme exiger des enfants qu'ils tiennent leurs engagements, ou encore qu'ils débarrassent la table quand eux-mêmes ne le font pas,

L'Assemblée des enfants et des jeunes pour la protection de l'enfance dans les Yvelines recommande aux parents, accompagnateurs, éducateurs, directeurs d'établissements scolaires et de foyers, professeurs, juges, d'adopter un comportement exemplaire, en respectant les exigences qu'ils ont à l'égard des enfants, et en tenant leurs promesses.





DES OPPORTUNITÉS



L'Assemblée des enfants et des jeunes pour la protection de l'enfance dans les Yvelines recommande aux parents et aux éducateurs d'offrir des opportunités aux enfants, de leur permettre d'essayer, et de leur accorder une seconde chance en cas d'échec ou de déception. Par ailleurs, devant l'absence de règles harmonisées en ce qui concerne l'argent de poche, et les inégalités qui en découlent entre les enfants, Souhaitant notamment répondre à la situation de ceux dont les parents ne peuvent pas payer ce dont ils ont besoin (vêtements, transports, formation, repas, loisirs), Et, plus globalement, pour répondre au besoin des enfants de vivre de nouvelles expériences et d'explorer le monde qui les entoure (faire des activités, participer à des projets, voyager), l'Assemblée des enfants et des jeunes pour la protection de l'enfance dans les Yvelines recommande de permettre à chaque enfant de disposer de l'argent nécessaire au développement de son autonomie et à la préparation de son indépendance future.

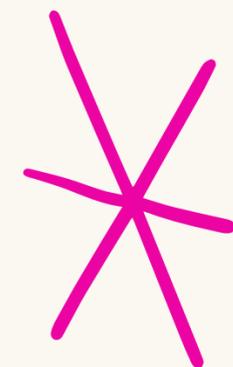




L'ECOUTE ET LE RESPECT DE NOS AVIS

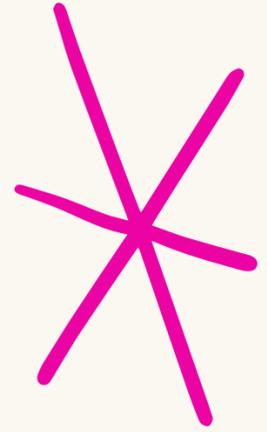
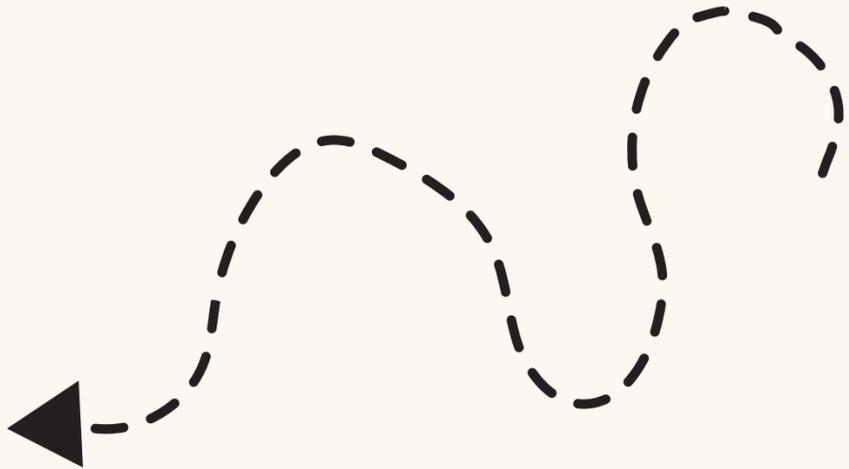


Regrettant que des décisions déterminantes pour les enfants soient prises sans eux, comme celles fixant les droits de garde, ou bien les droits de visite en protection de l'enfance, Considérant qu'écouter un enfant suppose des conditions particulières, comme pouvoir les recevoir seul, L'Assemblée des enfants et des jeunes pour la protection de l'enfance dans les Yvelines recommande aux parents, accompagnateurs, éducateurs, directeurs d'établissements et de foyers, professeurs, juges, de faire leur maximum pour écouter les avis des jeunes et les respecter





LA SÉCURITÉ DANS NOS LIEUX DE VIE



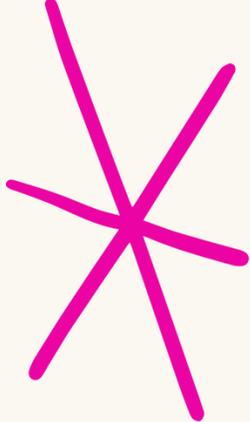
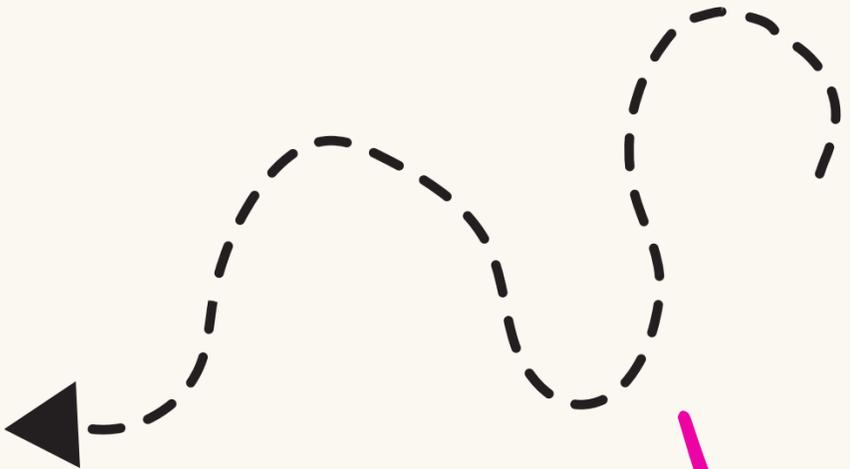
Regrettant l'existence de violences dans certaines familles d'accueil, certains foyers, lieu d'accueil spécialisé pour le handicap, écoles, collèges, lycées, comme des bagarres entre enfants dans et autour de certains établissements, ou différentes formes de harcèlement (harcèlement scolaire, mais aussi harcèlement à la réussite scolaire),

Souhaitant encourager le développement de bonnes pratiques, comme la séparation des cours 6^e/5^e, 4^e/3^e au sein des collèges,

L'Assemblée des enfants et des jeunes pour la protection de l'enfance dans les Yvelines recommande au Président du Conseil départemental, au Directeur académique et aux directeurs d'établissements d'éradiquer toutes formes de violences dans les établissements qui accueillent des enfants.

Elle appelle les adultes à agir avec force pour que les violences (physiques, psychologiques, ou sexuelles) parfois subies à la maison ne s'y reproduisent pas.





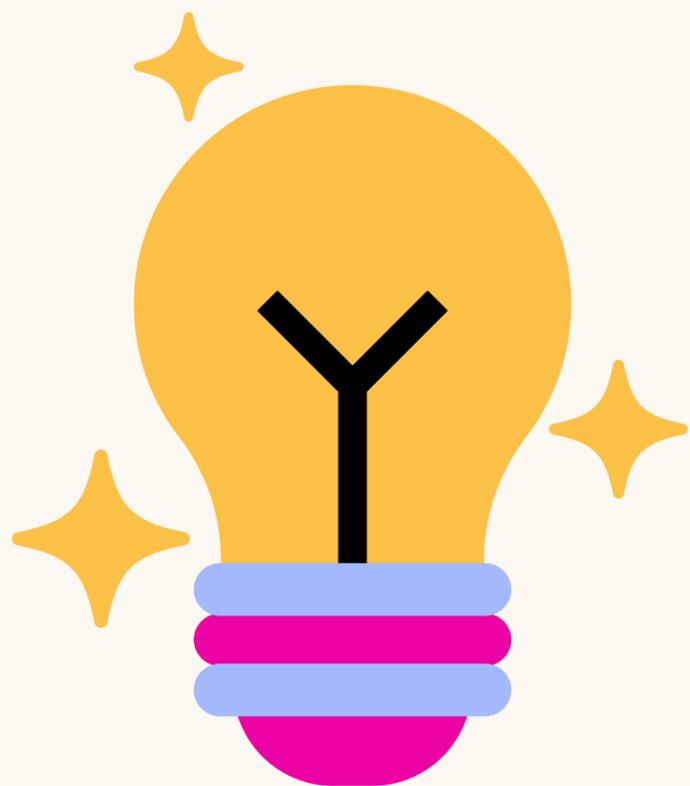
LE RESPECT DES LOIS, DES RÈGLES ET DE NOS DROITS

Constatant que les adultes ont plus de pouvoirs que les enfants, et que certains d'entre eux abusent de ce pouvoir, par exemple en forçant par la violence un enfant à nettoyer la maison, en parlant des notes d'un enfant avec ses parents sans son accord, en menaçant d'une heure de colle collective pour l'erreur commise par quelques uns, L'Assemblée des enfants et des jeunes pour la protection de l'enfance dans les Yvelines recommande de faire en sorte que chaque enfant connaisse ses droits et puisse les exercer au quotidien, à l'école et à la maison. Il faut aider les enfants à changer les règles de fonctionnement à la maison, à changer la Loi.





A POUVOIR FAIRE DES SORTIES EN FAMILLE

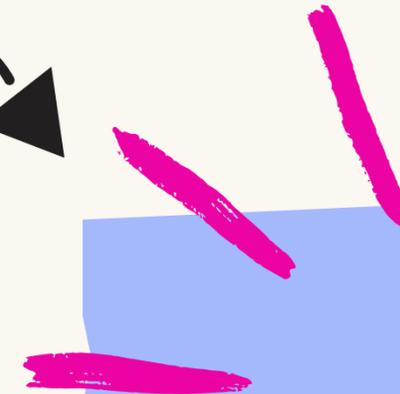
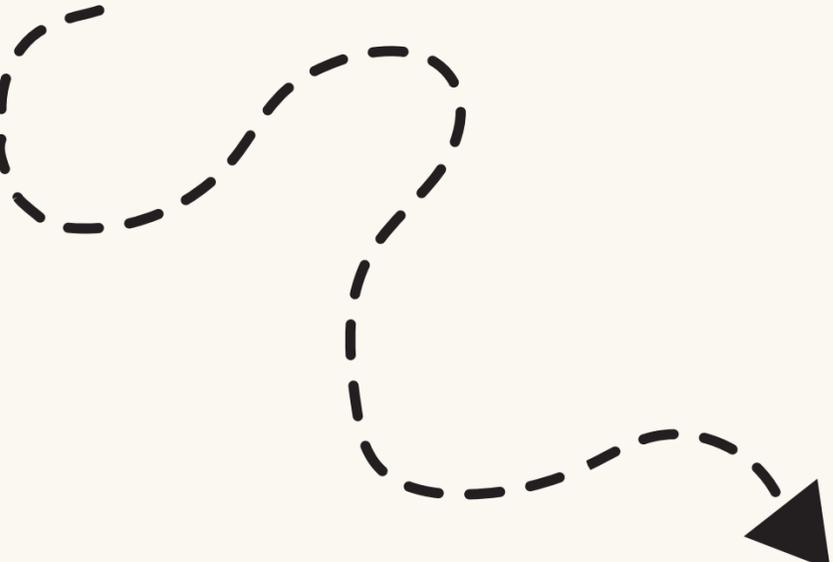
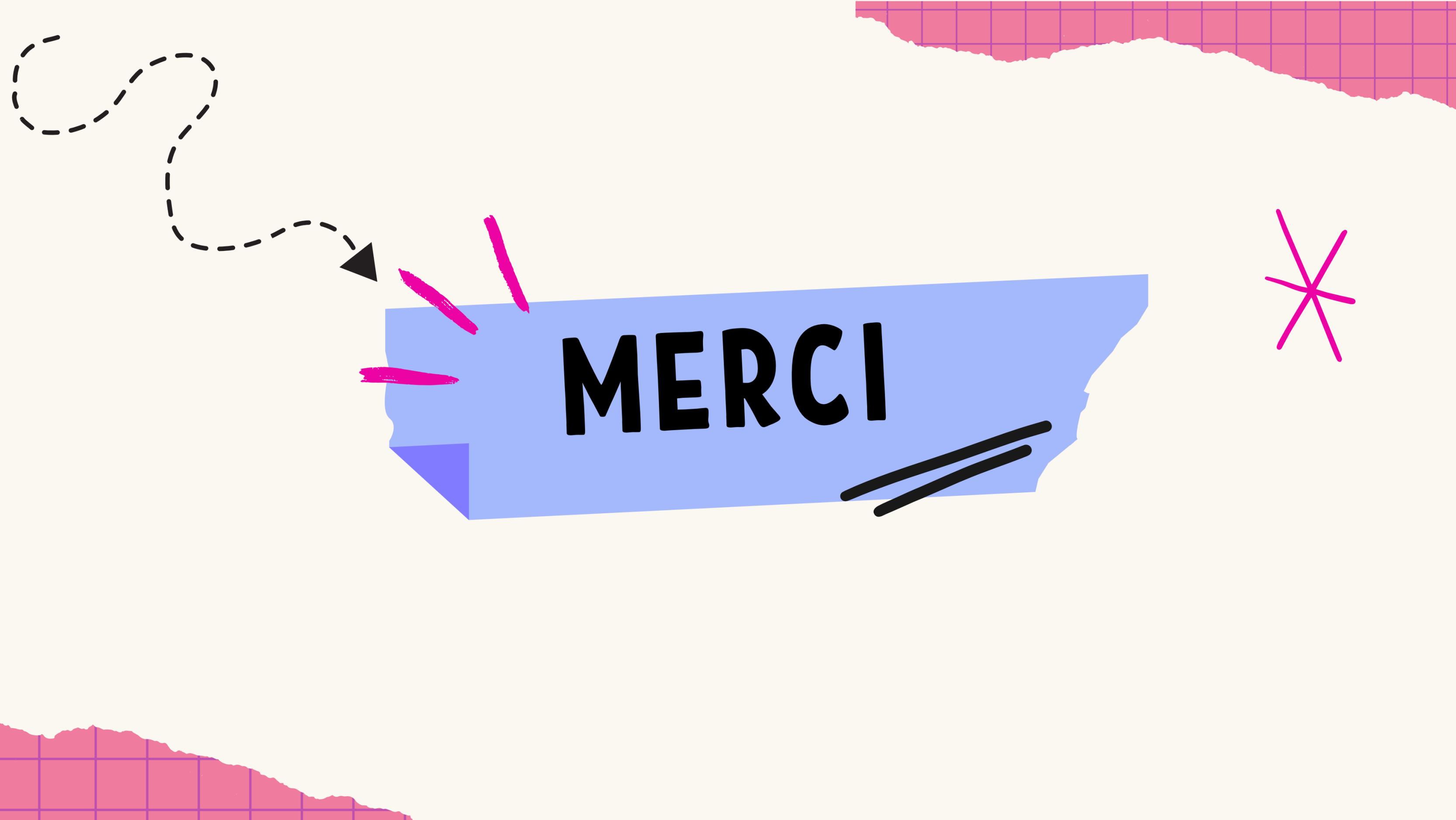


Souhaitant répondre au besoin des enfants de voir leur famille (parents, frères et sœurs, grands-parents, oncles et tantes, cousins, ou même leur petit ami ou petite amie), pour partager des moments de plaisir, créer des liens et des souvenirs communs,

L'Assemblée des enfants et des jeunes pour la protection de l'enfance dans les Yvelines recommande de proposer à chaque enfant accueilli différents types de sorties en famille (ludiques, culturelles, sportives), tenant au mieux compte des souhaits et des contraintes qui sont les leurs ou celles de leur famille.

L'Assemblée encourage également la proposition de sorties réunissant plusieurs familles.

L'Assemblée insiste enfin sur la nécessité de faire en sorte que les différents rendez-vous des enfants ne soient pas programmés sur ses temps de rencontre avec leur famille.



MERCI

